

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité



N°3 - mai 2019

● Santé mentale et logement social : un partenariat sous le signe de l'intelligence collective

L'AR Hlm PACA & Corse est au coeur d'une action partenariale pour bâtir une méthodologie de prévention et de traitement des litiges liés aux problèmes de santé mentale à Marseille.

L'Association régionale est mobilisée depuis le début des années 2000 sur la question de la santé mentale. Dans le logement social, cette question est principalement abordée sous l'angle de la tranquillité résidentielle. Les personnes en souffrance psychique peuvent causer des troubles du voisinage (nuisances sonores, accumulation d'objets avec des répercussions en matière d'hygiène, etc.) jusqu'à la possible atteinte à la sécurité (manifestation d'agressivité, mise en danger avec le gaz, etc.). Conformément à ses obligations, le bailleur social doit garantir *la jouissance paisible du logement* à ses locataires. Aujourd'hui, l'enjeu consiste à sortir de cette approche essentiellement sécuritaire pour intervenir en amont et éviter l'urgence. Elaborer des méthodes pour identifier l'origine psychique du trouble, coconstruire et mettre en oeuvre des outils et des procédures partagés pour un accompagnement adéquat sont autant d'axes de travail pour lesquels le partenariat s'avère essentiel. Dans un premier temps, l'Association régionale a contribué, avec l'appui d'expertise de l'Union sociale pour l'habitat, à la mise en place de "Réseaux santé mentale et logement". A l'initiative de la Ville de Marseille et de son service Politique de la ville, ils regroupent les professionnels issus de trois secteurs différents : santé, accompagnement social et médico-social, logement. L'objectif principal est le maintien dans le domicile de personnes en souffrance psychique dans un climat de voisinage apaisé. Une formation-action a favorisé une connaissance et une reconnaissance des obligations et des prérogatives de chacun, avant une mise en réseau. Depuis, des réponses efficaces sont données pour le traitement de situations complexes. L'AR Hlm PACA & Corse est ensuite entrée au Conseil d'orientation en santé mentale (COSM) de Marseille, qui fixe les grandes orientations pour l'accès ou le maintien dans le logement de personnes en souffrance psychique. En 2016, la création d'un GCSMS (groupement de coopération sociale et médico-sociale) "Coordination marseillaise en santé mentale et habitat" a donné une nouvelle dynamique, avec un projet de coopération et son plan d'action. Un groupe de travail spécifique sera prochainement proposé aux bailleurs sociaux. Le GCSMS sera demain employeur des coordonnateurs des "Réseaux santé mentale et logement", bénéficiant ainsi d'une opérationnalité et d'une expérience capitalisées.



Les "Réseaux santé mentale et logement" associent des professionnels issus de plusieurs domaines d'intervention

Une véritable intelligence collective

Ce groupement a vocation à construire un projet commun entre les associations de suivi, les hôpitaux, la Ville de Marseille, les locataires et les bailleurs. Le sujet reste complexe, car chaque situation est un cas particulier. Un des obstacles à surmonter dans le logement est celui de la temporalité : alors que l'accompagnement médico-social nécessite du temps pour être efficace, les voisins exigent le règlement rapide du trouble subi. La question de l'accentuation de la souffrance psychique est alors posée... Inscrite dans une logique d'intelligence collective sur le territoire marseillais où le nombre de situations a suscité des initiatives multiples, cette démarche et ses résultats ont vocation à être diffusés. (contact Florent Léonardi)

● Franck Lescroel : "La formation des personnels est essentielle"



Franck Lescroel est chargé de mission "santé mentale" au sein du service politique de la ville de la Métropole Aix-Marseille-Provence (photo Michel Couartou pour l'AR Hlm PACA & Corse)

En quoi consiste votre mission au sein de la métropole ?

D'une façon générale, elle consiste à bâtir et animer un plan d'action local, en coordination avec l'Etat, l'ARS PACA et la ville de Marseille, sur les questions de santé mentale. Pratiquement, nous avons défini trois axes stratégiques : la formation et la qualification des acteurs (les personnels des bailleurs sociaux, par exemple), la lutte contre la stigmatisation et l'accès ou le maintien dans le logement.

C'est sur ce dernier axe qu'interviennent les organismes Hlm ?

Oui, bien sûr, mais pas uniquement. Le partenariat avec les bailleurs sociaux ne doit pas simplement se limiter à faire des constats de situations existantes, mais aussi à bâtir des solutions ensemble. J'ai accompagné, par exemple, certains bailleurs pour les aider à répondre à l'appel à projets "10 000 logements Hlm accompagnés". Le projet associant Logirem, Soliha Provence et le groupement Galilé a été sélectionné en 2014. Financé à 50 % par le FNAVDL, après trois ans de fonctionnement, il est un des plus performants sur le plan national. Le nouvel appel à projets en 2018 a suscité plusieurs réponses des acteurs locaux.

Quelles sont les prochaines étapes pour vous ?

Je suis convaincu qu'il faut former de plus en plus les professionnels qui sont au contact des personnes qui développent des symptômes de santé mentale. Soyons clair, dans les QPV, il y a une sur-représentation de ces situations et il faut absolument que le personnel des organismes Hlm soit formé. Nous y travaillons, notamment avec Losfor. L'enjeu est d'améliorer les compétences des personnels dans le repérage de ces troubles, de cerner les dispositifs publics sur lesquels s'appuyer et de travailler les procédures internes aux bailleurs pour faciliter ce travail. La mise en place d'un accompagnement renforcé à domicile est également une autre de nos priorités.

Vous travaillez aussi sur les problématiques d'accès au logement...

C'est exact. Pour l'instant, ces actions se déploient majoritairement dans le parc privé, mais nous intervenons également sur le parc social. Cela fait partie des actions que nous devons renforcer et développer dans les années futures. Dans l'ensemble, nous avons un très bon retour des organismes Hlm pour parler de toutes ces problématiques, et l'interface de l'Association régionale est précieuse en la matière.

AR Hlm PACA & Corse

04 91 13 73 26

bienvenue@arhlm.pacacorse.com

● Laure Plais-Richard : "Nous devons bâtir un plan d'action spécifique avec les Hlm"



Laure Plais-Richard est coordinatrice du GCSMS "Coordination marseillaise Santé mentale et Habitat", qui réunit tous les acteurs concernés de la santé mentale. (photo Michel Couartou pour l'AR Hlm Paca & Corse)

Comment intervient le Groupement ?

Sa mission est de définir et de mettre en oeuvre un projet de coopération entre ses membres et ses partenaires associés⁽¹⁾. Il va, par exemple, recruter deux postes pour coordonner les Réseaux santé mentale et logement.

Quelles vont être vos premières interventions ?

La question du voisinage est fondamentale. C'est un travail que nous menons avec l'AR Hlm PACA & Corse et les bailleurs sociaux pour aboutir à une vraie définition des besoins. Peut-être faudrait-il créer une sorte d'observatoire pour recenser les situations ? Peut-être faut-il former les gestionnaires d'immeubles à déceler plus en amont les prémisses de dérives pour intervenir plus tôt ? L'Association régionale est très présente à nos côtés sur ces questions.

De quelle façon ?

Elle est partie prenante d'un groupe de travail qu'elle a d'ailleurs initié pour élargir la prise en compte de la santé mentale à des questions psycho-sociales : dépression, chômage de longue durée, décohobitation, expulsion trop rapide, etc. C'est une façon d'être plus opérationnel sur des problématiques auxquelles sont régulièrement confrontés les organismes Hlm. Des premières réunions ont eu lieu et l'objectif est de bâtir un plan d'action spécifique.

Vous avez déjà des pistes de travail ?

Aujourd'hui, ce sont plutôt des questions. Est-ce qu'un observatoire serait pertinent ? Faut-il que le bailleur prenne en charge l'accompagnement ou faut-il l'externaliser ? Est-ce que l'accès dans un logement social est une bonne réponse pour des personnes fragiles ? Nous allons y répondre ensemble.

Vous n'avez donc pas encore d'action concrète ?

Pour ce qui concerne le syndrome de Diogène, cette pathologie qui consiste à accumuler des objets, sans considération d'hygiène domestique et dans un isolement social prononcé, nous avons une action qui devrait être opérationnelle assez vite. Les hôpitaux ont mis du personnel à disposition, l'ARS est sollicitée et la Ville de Marseille est partie prenante. Nous commençons à avoir des remontées de la part des bailleurs.

(1) Argos 2001, les centres hospitaliers Edouard Toulouse et Val Vert, Habitat alternatif social - HAS, la ville de Marseille, Alotra, Appart 13, l'AR Hlm PACA & Corse, le GCS Galilé, Isatis, Soliha Provence, l'UDAF 13, la Sauvegarde 13, Unafam, et Unaflo.